



FICHE 2.1

Les traversées | Dalles de repérage



Pour le guidage et la sécurité de la personne aveugle ou malvoyante, toutes les traversées doivent être munies d'un dispositif avec dalles de repérage.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE DALLES

Ces dalles se présentent sous différentes formes :

- dalles de béton 30 x 30 cm et 22 x 22 cm ;
- bandes à coller ;
- rivets à planter.



Figure 1: les dalles de type « rivet ».

© GAMAH



Figure 2: les dalles collées.

© GAMAH



Figure 3: les dalles de béton (30 x 30 cm). © GAMAH

LES CONTRASTES RECOMMANDÉS DALLE/REVÊTEMENT

Les dalles doivent être contrastées par rapport au revêtement (cf. tableau ci-dessous).

	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Pourpre	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
Vert	72	80	11	53	18	43	6	0				
Pourpre	70	79	5	56	22	40	0					
Rose	51	65	37	73	53	0						
Brun	77	84	26	43	0							
Noir	87	91	58	0								
Gris	69	78	0									
Blanc	28	0										
Beige	0											

Le contraste recommandé (> 70 %) est indiqué sur un fond de couleur.

© MET-D 311

■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE DALLES

La dalle de guidage (dalle striée)*

Elle a pour but d'orienter la personne aveugle ou malvoyante. L'axe des stries mène à l'endroit où on souhaite guider la personne. Cette dalle doit être détectable au pied, à la canne et visuellement.



Figure 4: la dalle striée oriente le piéton. © GAMAH

Domaines d'application :

- donner l'axe d'une traversée piétonne ;
- conduire à la zone d'attente d'un bus ou d'un tram ;
- lorsqu'une situation conduit à une désorientation complète.

La dalle d'éveil à la vigilance (dalle à protubérances)*

Elle a pour but d'éveiller la vigilance de la personne déficiente visuelle à l'approche d'un danger. Cette dalle doit être détectable au pied, à la canne et visuellement.



Figure 5: la dalle d'éveil alarme le piéton d'un danger potentiel. © GAMAH

Domaines d'application :

- signaler le début d'une traversée ;
- signaler le début d'un escalier ou d'un escalator ;
- signaler un bord de quai.

La dalle d'information (dalle en revêtement souple)*

Elle signale à la personne aveugle ou malvoyante la présence d'une information ou un changement de direction dans sa ligne de conduite. Cette dalle doit être détectable au pied, à la canne et visuellement.



Figure 6: la dalle d'information donne au piéton certaines informations utiles à son itinéraire. © GAMAH

Domaines d'application :

- zone d'attente d'arrêt de bus, de tram ou de métro ;
- changement de direction dans des dalles de guidage ;
- guichets et ascenseurs.

(*) Cf. RW99. Par souci d'uniformité et de conformité, le RW99 présente, dans ses chapitres G.5.5 et C. 30.4, un descriptif technique pour chaque type de dalle (cf. fascicule *Références légales*).